



RANDONNER AU PAYS DE COURBET



Association loi 1901 n° W251001416 – Affilié FFRP n° 05218 – SIREN 489 979 989 – SIRET 489 979 989 00014

27, Grande Rue 25360 CHAMPLIVE – tél. : 03 81 55 24 78 – rando-courbet@gmail.com

Assurance RCP – WTW France - CL n° 41789295M

Garantie Financière – GROUPAMA – CL n° 4000716162/0

ORNANS, le 10 octobre 2025

Notice d'information

Village Vacances LOU RIOUCLAR 04340 MEOLANS REVEL (du 5 au 12 septembre 2026)

La sortie est ouverte exclusivement aux adhérents de l'Association « RANDONNER AU PAYS DE COURBET », inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée de type IRA.

Nombre de participants : 45 au minimum, 57 au maximum.

Date : du samedi 5 septembre au 12 septembre 2026.

Déplacements : AUTOCAR, Arbois Tourisme et transport sur place.

PROGRAMME :

Le séjour commence au départ du parking de la Fenotte à ORNANS avec votre pique nique pour le midi,
5 jours de randonnées, 1/2 journée de promenade, flânerie en ville pour divers achats.
Le dernier jour est consacré au retour à ORNANS où le groupe se dispersera.

HÉBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré à Village Vacances LOU RIOUCLAR 04340 MEOLANS
L'Hôtel assurera les repas du soir, le petit déjeuner et les pique-niques pour 5 jours. 1 déjeuner du midi au restaurant et 1 pique-nique pour le jour du retour sont prévus.

COÛT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **890 €** par personne, en pension complète, en chambre standard, douche et toilettes dans votre chambre.

Possibilité de chambre particulière (douches et toilettes individuelles) moyennant un supplément de **135 €** pour la durée du séjour dans la limite des disponibilités.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Ce prix comprend :

- Le transport en car de tourisme.
- Les transferts en car pour le départ et / ou le retour des randos.
- Le repas du soir du 1er jour au pique-nique du midi du 8e jour.
- Un quart de litre de vin par personne pour le repas du soir.
- L'accompagnement des randonnées par un accompagnateur moyenne montagne.
- Les draps, serviettes de table et toilettes sont fournies par l'Hôtel.
- Le « pot dit de convivialité » du 1er jour et un autre en court de séjour.
- Les taxes de séjour.
- Les pourboires (chauffeur car, personnel hôtel, etc...).
- Espace piscine intérieure.

Ne sont pas compris :

Les boissons autres que celles prévues.

Les dépenses personnelles.

Les assurances facultatives annulation/interruption (37 €).

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 10 octobre 2025 vers Jocelyne GLEYZE 14, rue Bernard Bez 25580 LAVANS VUILLAFANS.

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 185 € (chèque ou virement à l'ordre de RANDONNER AU PAYS DE COURBET) avant le 15 décembre 2025.

Après cette date, l'Association proposera aux pré-inscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin **sous 30 jours soit le 15 janvier 2026.**

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives.

PAIEMENTS :

Acompte de 185 € à la pré-inscription qui sera mis en banque à réception : date limite 15/12/2025.

Conditions de paiements après versement des 185 €.

2ème acompte avant le 15/04/2026 : 235 € -

3ème acompte avant le 15/06/2026 : 235 €

Le solde avant le 05/08/2026 : 235 €

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription (37 €). Chèque ou virement établi à l'ordre de L'Association et qui sera encaissé sans délai.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association RANDONNER AU PAYS DE COURBET. (référence virement : « RIOUCLAR »)

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et déléguée du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Annulation entre le 15/04/2026 et le 15/06/2026, RPC reteindra 185 €

Annulation entre le 16/06/2026 et le 05/08/206, RPC retiendra 470 €

Annulation entre le 06/08/2026 et le 05/09/2026, RPC retiendra la totalité des versements soit 890 €

CESSION DU SÉJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée de type IRA valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, et éventuellement des primes d'assurances facultatives.

RECOMMANDATIONS :

Franchissement des frontières : CNI (validité plus de 6 mois) obligatoire.

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour.

Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à la veste coupe-vent, pulls légers, chapeau ou casquette et, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches, vêtements légers pour le soir.

Suivant conditions météo : modifications possibles.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'Association (randonner au pays de Courbet).